



La Ferme du Harby, ferme pédagogique
Membre de « Accueil *Champêtre en Wallonie* » asbl
Chez Marie-Claire et Bernard Duthoit-Delobel
Chemin du Harby 3 à 7750 Anseroeul (Mont de l'Enclus)
Tel : 069 45 57 42 ou 45 41 20
Courriel : fermeduharby@skynet.be

Organisation de stage pour enfants : Règlement d'ordre intérieur

Concernant l'encadrement : les animateurs, les accompagnants et les responsables :

Définition :

- les **animateurs** sont des personnes qui gèrent l'animation des enfants durant des ateliers ou des chantiers.

Exemple d'ateliers : équitation, musique, pâtisserie, théâtre, nature...

Exemple de chantiers : creusement de la mare, plantation d'une haie, aménagement du jardin didactique

- les **accompagnants** sont des personnes qui, soit, peuvent aider à l'animation des ateliers ou chantiers, soit, prennent le groupe en charge en dehors des ateliers et durant les pauses repas et collations.

- les **responsables** de stage : uniquement les propriétaires de la ferme, ou en leur absence, quelqu'un de leur famille.

Règles à respecter pour ces personnes :

- Elles se présenteront dès leur arrivée, un quart d'heure au moins avant le début de leur activité de façon à prendre connaissance des dernières dispositions (groupe à prendre en charge, lieu, particularité de certains enfants...) et signaleront le plus tôt possible tout retard ou absence.

- Elles seront attentives à tous les enfants qu'elles auront en charge sans en favoriser certains ou en négligeant d'autres.

- Elles auront le souci permanent du 'bien vivre ensemble', prévenant plus que réprimant tout écart de conduite des enfants.

- Elles auront une attitude 'adulte' avec l'enfant, évitant le langage 'bébé' et les gestes trop fusionnels, et profiteront de toutes les occasions pour le faire évoluer, grandir et prendre ses responsabilités.

- Dans le cadre de leur fonction, elles auront une tenue vestimentaire correcte, adaptée aux circonstances de travail et à la météo, un langage et une façon digne de s'adresser aux enfants, et ne poseront aucun acte susceptible de constituer un mauvais exemple (cigarette, alcool...). L'usage des gsm, appareil photo, mp3 ou autre est à éviter de façon à prévenir tout incident pouvant survenir d'une inattention ou d'une distraction.

- Accueil et départ des enfants : la personne responsable à ce moment là veillera à accueillir correctement les enfants, leur signaler où ils peuvent déposer leurs effets, et vers quels endroits ils sont tenus de se rendre ; à la fin de la journée, elle sera attentive aux sorties et à ce qu'aucun enfants ne reste sans surveillance.

- En fin de journée ou en fin d'activité, chacun participera à la remise en place du matériel et des locaux et ne quittera que lorsque tout sera rangé. Ceci peut évidemment se faire en requérant la participation des enfants ou stagiaires encore présents.

- Toute information relative à l'enfant sera transmise au responsable du stage (particularités, régime, médicament à prendre...)

Concernant les parents :

- les parents veilleront à ce que chaque enfant soit présenté à l'accueil le 1^{er} jour du stage par la personne qui les amène. Quelque soit la manière dont l'inscription a été transmise, (courrier, oral, téléphone, mail...) les coordonnées complètes seront reprises (nom, âge, adresse, n° de tel accessible durant le stage). Pour gagner du temps, une fiche peut être préparée à l'avance.

- sauf demande, la présence des parents n'est pas acceptée durant les activités et il est demandé de respecter l'horaire de fin de journée (ne pas arriver une heure avant...).

- une attention toute particulière est demandée pour les manœuvres et la circulation des voitures : utiliser les endroits 'parking' ou se garer correctement le long de la route sans obstruer les accès de la ferme ; bien faire attention aux piétons avant d'entamer une quelconque manœuvre, ne pas gêner à la circulation naturelle du chemin du Harby.

- si une remarque, une intervention ou un reproche éventuel est à faire par rapport à ce qui s'est passé durant la journée de stage, les parents sont priés de s'adresser aux responsables de stage (et pas directement aux accompagnants ou animateurs).

- les parents veilleront à ce que chaque enfant ait l'équipement souhaité (bottes et chaussures d'intérieur) et que le nom de l'enfant soit renseigné sur chaque vêtement ou effet amené avec lui.

- les parents veilleront à respecter les horaires de stage (maximum un quart d'heure avant ou après), à signaler tout empêchement à respecter cet horaire. Avant et après le stage, les parents veilleront à garder les enfants près d'eux-mêmes, dans la cour de la ferme ou dans le local d'accueil, évitant les dispersions dans les étables et autres locaux de la ferme.

Concernant les enfants :

- les enfants sont tenus de se présenter à l'accueil le 1^{er} jour avec leur parent ou la personne adulte qui les amène de façon à pouvoir reprendre leurs coordonnées complètes.
- les enfants sont invités à respecter toutes les règles du 'savoir-vivre' et du 'vivre ensemble' tant au niveau des personnes, les enfants entre eux, les enfants avec les adultes accompagnants ou animateurs, qu'au niveau des animaux, des plantes, des locaux et terrains.
- les enfants sont tenus de respecter toutes les règles de sécurité qui leur seront édictées en début de stage ou avant toute activité et principalement les règles d'approche et de conduite à l'égard des animaux.
- la plupart des activités seront réalisées en petit groupe : les enfants sont priés de rester dans leur groupe et de ne pas partir seul dans la ferme. L'accès aux étables et écuries est interdit en dehors des activités de soin.
- si un enfant rencontre un problème en journée, il aura en permanence la possibilité d'en faire part ou de se confier à l'un des responsables du stage.
- les enfants sont responsables de leurs vêtements et objets personnels, aucune réclamation ne sera prise en compte si l'enfant, par sa négligence, a perdu un vêtement ou un objet, l'a laissé traîner à un endroit où il a pu se détériorer... De plus, aucun objet de valeur ne doit être laissé à portée d'autrui (gsm, appareil photo, bijoux...).

Pour tous :

Le respect de l'environnement et de la biodiversité. Concrètement cela signifie :

- le tri sélectif et le recyclage de tous les déchets de la ferme.
- utiliser les sentiers et endroits de passage pour ne pas déranger ou abîmer la biodiversité environnante de la ferme (bande pré fleurie, haie, arbre, insectes, oiseaux...)

La communication non violente, la bienveillance et le non jugement sont les principes de l'association 'fermes de ressourcement'. La ferme du Harby a adhéré à cette association faisant de ces principes le moteur de leur travail en animation de groupe. Ils sont d'application dans toutes relations avec autrui : enfants entre eux, enfants-adultes, adultes entre eux...

La convivialité et le savoir-vivre sont donc les objectifs généraux de l'accueil à la ferme du Harby et fait partie intégrante de ce règlement d'ordre intérieur.

Ce document n'a certes pas couvert tous les cas de figures ; les responsables de la ferme seront attentifs à toutes situations délictueuses et se réservent le droit d'intervenir si nécessaire.